

ELECTION AU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE  
MINISTERIEL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

C.T.P.M.E.S.R. 2007

2ème TOUR



Scrutin du 27 Mars 2007

Programme présentée par la

**FÉDÉRATION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE  
(CSEN)**

*Le CTPMESR est obligatoirement consulté sur toutes les réformes ou modifications des règles statutaires concernant les personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ce scrutin participe à la définition de la représentativité de chaque organisation syndicale.*

La FNSAESR rassemble, en toute indépendance, toutes celles et tous ceux qui entendent défendre un enseignement supérieur de qualité. L'enseignement supérieur a la double mission de faire progresser la connaissance par la recherche et de la transmettre au plus haut niveau aux étudiants qui en ont le désir et la capacité, en développant leur esprit critique et leurs facultés d'analyse et de synthèse. Les personnels de l'enseignement supérieur ne forment donc pas une caste privilégiée mais sont fiers de jouer un rôle essentiel dans le développement du pays.

Or, cette mission et ce statut n'ont jamais été aussi menacés par les réformes des ministères successifs et par l'attitude souvent autocrate de responsables d'établissement. Le nouveau CTPMESR aura à se prononcer sur les conséquences sur le statut des personnels des différentes réformes (LMD, LOLF, Loi sur la Recherche, Professionnalisation des formations...). Votez donc pour des élus qui :

- défendent le statut national des personnels dans le cadre de la fonction publique ;
- s'opposent à la dépréciation des rémunérations et à la détérioration des conditions de travail en proposant un plan de déblocage des carrières et de revalorisation des traitements et des primes ;
- s'opposent à ce que les universitaires soient évalués par d'autres que leurs pairs ; ce rôle est celui du CNU dont l'importance dans les promotions et les congés de recherche devrait être accrue et qui devrait fonctionner comme instance d'appel en cas d'irrégularités ou d'injustices graves ;
- exigent des critères scientifiques nationaux pour l'attribution des allocations de recherche, pour le recrutement à l'université et, par discipline, pour l'HDR, ainsi qu'une publication nationale de tous les emplois y compris temporaires ;

- défendent la prise en compte de l'implication administrative et pédagogique dans les obligations de service et dans les critères de promotion des personnels;
- proposent la création d'un médiateur national de l'enseignement supérieur pour lutter contre l'arbitraire de certains responsables d'établissement et certaines formes insidieuses de harcèlement ;
- défendent le respect de la loi concernant le cumul et les droits d'auteur (le médiateur pourrait être saisi de ces questions) ;
- revendiquent la liberté de faire valoir ses droits à la retraite entre 60 et 70 ans.

Alors que l'enseignement supérieur et ses personnels sont sans cesse menacés, la **FNSAESR (CSEN)** est la seule capable, dans cette élection de caractère syndical, de représenter dans leur diversité et **en toute indépendance**, tous les personnels attachés à la qualité de l'enseignement supérieur et au plein exercice de leur statut.

**Les grands principes de notre action :**

- la défense des personnels de l'enseignement supérieur et de leur statut dans leur diversité,
- le respect de la spécificité des disciplines dans l'organisation des études et de la recherche,
- la qualité d'un enseignement supérieur lié à une recherche correctement dotée,
- les conditions de travail et de rémunération décentes,
- la défense de l'indépendance et de la liberté d'enseignement et de recherche.

**LE 27 MARS 2007**

**FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX EN VOTANT  
MASSIVEMENT POUR LA FNSAESR-CSEN**